

Monsieur Le Chevalier

1092

Je ne sais si l'indigne traitement dont un artiste
 français, M. Roges, a été la victime Samedi dernier,
 place de Venise, à l'heure où les voitures sortaient de leurs
 et venu à votre connaissance. Ce jeune homme a été
 assailli par des gardes du Sénatus, rues, frappé de
 plusieurs coups de crosse, dont un à la tête lui a fait
 une blessure profonde & douloureuse. Son chapeau
 déchiré, le sang ruisselant sur son habit & baignant le pavé
 l'ont attesté aux yeux de tous. Il est au lit depuis ce moment.
 Cette lâche cruauté qu'aucun acte hostile de l'agent de
 jeunes hommes n'aurait provoqué & indigné tout le monde
 et un témoin bien désintéressé, un Anglais, (M. H. Jones)
 est venu me déposer en faveur de ce jeune homme qu'il
 croyait appartenir à l'Ordre de St. Louis.

Un fait de cette nature menace les droits d'honneur;
 il est une violation des droits de l'hospitalité due aux
 étrangers & s'il restait impuni il accablait à la fois
 la protection que leur assurent leurs Gouvernements
 et celle qu'ils ont droit d'attendre de l'autorité sous
 laquelle ils vivent et se conforment aux lois.

Je ne doute pas Monsieur Le Chevalier, de
 votre disposition à faire dans cette circonstance ce que

M. de Chev. Artaud 1^{er} Sec. de l'Ambassade de France à Rome

356bis

vellament à la fois la justice & l'humanité
indignement outragés, ainsi que les non poaucain
compromis.

Veillez agréer Monsieur le Chevalier les
sentimens de considération distinguée avec lesquels
j'ai l'honneur d'être

Votre très Digne Serviteur

Le Directeur J. M. Madama R. ^{Palais}

à Florence

Jucrin

Rome le 23 Juin 1824.